



desclée
de
brouwer

Témoignages

Justice et charité

François Soulage

Entretiens avec Christophe Henning

Justice et charité

Ouvrages de François Soulage

Immigration. Pourquoi les chrétiens ne peuvent pas se taire, avec Geneviève Médevielle, L'Atelier, 2011.

Nous pouvons (vraiment) vivre ensemble, ouvrage collectif, L'Atelier, 2012.

Le pari de la fraternité, avec Guy Aurenche, L'Atelier, 2012.

Ouvrages de Christophe Henning

Risquer de vivre, avec Irène Devos, L'Atelier, 2001.

Vous, c'est la charité, Biographie de Mgr Jean Rodhain, Le Sarmant, 2002.

Oser décider, avec Marie-Luce Brun, L'Atelier, 2005.

La liberté de l'amour, conversation avec Colette Nys-Mazure, Desclée de Brouwer, 2005.

Petite vie de Jean Paul II, Desclée de Brouwer, 2005.

Petite vie des moines de Tibhirine, Desclée de Brouwer, 2006.

Vivre malgré tout, avec Blandine Leurent, Presses de la Renaissance, 2007.

Conversation sur le mal, avec Jean-Luc Blaquart, Le Cerf, 2007.

Paroles de pèlerins, recueil de témoignages sur Lourdes, Bayard, 2007.

Il fallait Osée, collection Littérature ouverte, Desclée de Brouwer, 2009.

Chercheurs en sciences, chercheurs de sens, avec Philippe Deterre et Pierre Valiron, L'Atelier, 2009.

Ils n'ont pas choisi les trottoirs de Manille, avec Dominique

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Le Cercle Saint-Jean m'a beaucoup apporté parce que je me trouvais tout à coup confronté – moi qui menais quand même une existence de « petit-bourgeois » – à des milieux sociaux que je connaissais peu. Mon attention à l'autre, mon souci constant d'ouverture tient à cette aventure-là. Sur la paroisse, le père Jacques Nouviant passait son temps à provoquer la relecture de nos activités : « Qu'est-ce que cela vous apprend ? En quoi avez-vous avancé ? » Il y avait un travail permanent pour la petite équipe d'animation que nous formions à cinq ou six. Patrick Viveret, philosophe, faisait partie de cette période qui fut vraiment passionnante.

Il ne s'agit pas seulement de bâtir des projets, mais aussi d'aller à la rencontre de jeunes qui ne vivaient pas comme vous. Cette occasion de vous confronter déjà aux difficultés sociales de personnes plus démunies vous a-t-elle marqué ?

Ce fut une découverte et un défi : durant la période du Cercle Saint-Jean, j'avais entre 19 et 26 ans. Pour organiser les camps, il fallait que j'aie vu les familles, leur demander de laisser leur enfant partir, négocier avec elles leur participation financière. Les familles populaires habitaient dans des logements très modestes, souvent insalubres, dont certains existent encore. Il m'arrivait de débarquer, de grimper un escalier de bois branlant, menant à une unique pièce où s'entassait tout le monde. Quand le mari rentrait, il m'apostrophait, me demandait ce que je faisais là... Mais pour moi, la mobilisation des parents était une mission essentielle, qui a été réussie.

Il fallait convaincre, établir un lien de confiance.

Et j'ai beaucoup de respect pour les mères : elles nous confiaient leurs gamins qui n'étaient pas toujours des enfants de

chœur. Pendant les camps, nous devions organiser des tours de garde pendant la nuit, à Chamonix, à la Boutière, à Venosc... Ce sont de sacrés souvenirs !

Était-ce pour vous un engagement purement social, ou plutôt paroissial, ecclésial ?

Il y avait les deux dimensions. Durant ces rencontres – notamment grâce à l’accompagnement des prêtres de la paroisse –, nous avons aussi découvert les textes de la messe dominicale, ce qui m’a beaucoup aidé dans mon cheminement paroissial. Socialement, c’était aussi très enrichissant : tout en assurant l’animation de ce groupe de jeunes, je menais mes études à Sciences Po. Être confronté à la réalité quotidienne des familles défavorisées constituait un vrai contraste avec mes cours de macroéconomie, de droit constitutionnel... Le décalage entre la société politique, le monde intellectuel et la vie quotidienne à Nanterre était évident. Je ne pouvais qu’en tirer des leçons avant d’entrer dans la vie active et nourrir ma réflexion intellectuelle. C’était un moment important : c’est dans cette période aussi, avant mai 1968, que nous nous réunissions avec quelques amis à la fac de Nanterre, pour étudier ensemble des livres d’économie ou de sociologie, grâce à des fiches de lectures que nous partagions, moyen convivial d’accéder à des domaines nouveaux. Et aussi ne pas être totalement surpris par ce qui allait arriver en mai : plusieurs de ces amis ont eu ensuite des responsabilités politiques ou intellectuelles importantes.

II

L'éveil politique

Que le président du Secours Catholique ait été scout dans sa jeunesse, engagé sur sa paroisse, ne surprendra guère. Ce qui compte aussi chez vous, c'est un investissement réel, peut-être moins connu, pour la chose publique. Avez-vous foi en la politique ?

Certainement, et depuis très longtemps. Je garde souvenir de la bataille de Dien Bien Phu, de la paix signée en Indochine : j'avais 9 ans. À partir de 10 ans, je lisais les informations de politique étrangère en page 3 du *Figaro*, que lisait mon père. À 1 heure de l'après-midi, il rentrait déjeuner à la maison, et nous écoutions les informations. Il y a eu incontestablement un éveil familial à la question politique. Nous ne parlions ni philosophie, ni sociologie. Mais l'économie était aussi un sujet de préoccupation très concret pour mon père et je m'y suis intéressé assez naturellement.

Comment, parvenu à l'âge adulte, cette curiosité familiale s'est-elle concrétisée ?

Avec quelques tâtonnements avant de trouver véritablement ma famille politique. J'avais 22 ans quand j'ai commencé à militer pour Jean Lecanuet², candidat à la deuxième élection présidentielle de la Ve République. Le scrutin était réellement ouvert, le débat intéressant. Toujours un peu démarqué des évidences et de l'autorité, j'ai choisi la candidature de Jean Lecanuet : entre de Gaulle et François Mitterrand, c'est un peu

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

III

L'invention de l'économie sociale

Par votre engagement politique, vous avez travaillé sur certains dossiers jusqu'à devenir expert de l'économie sociale. Comment débute cette spécialisation ?

En 1977, Michel Rocard m'a demandé de suivre le monde des coopératives, des mutuelles et des associations à la suite d'une rencontre qu'il avait eu avec quatre personnes clés dans ce monde coopératif et mutualiste : Pierre Roussel, trésorier de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) ; René Teulade, président de la Mutuelle de retraite des fonctionnaires de l'Éducation nationale ; Roger Kerinec, ami de longue date de Rocard, président des Coops de consommation ; et Antoine Antoni, secrétaire général des SCOP. Ils attirèrent son attention sur le secteur des mutuelles et des coopératives qui ne relèvent ni du secteur public, ni du secteur privé. J'ai commencé à travailler avec eux sur cette spécificité trop méconnue et qui pouvait connaître un réel développement. Je me souviens particulièrement d'un après-midi de juin 1977. Nous nous sommes réunis à quelques-uns, Daniel Hourri aujourd'hui conseiller maître à la Cour des Comptes, Claude Neuschwander qui avait dirigé la société LIP à la sortie du conflit en 1974, et Michel Lauraine. Nous nous trouvions dans le jardin de Lucien Pfeiffer, autre vieil ami de Rocard, à Saint-Germain-en-Laye pour donner un nom à cet ensemble hétéroclite. À la fin de la journée, nous avons inventé le terme « économie sociale »... sans savoir qu'il existait déjà au début du XX^e siècle.

Quelle était alors la nouveauté ? Aviez-vous réinventé la terminologie ou le principe d'économie sociale ?

L'affaire est connue des historiens. Charles Gide (1847-1932) proposait tout simplement un modèle de société : la société d'économie sociale. Dirigeant historique des mouvements coopératifs, cet économiste inventif cherchait une troisième voie – déjà – entre capitalisme et socialisme. Protestant, militant du christianisme social et par ailleurs oncle de l'écrivain André Gide, théoricien de l'« économie sociale » avant l'heure, il a fondé l'école de Nîmes qui mettait l'accent sur la solidarité au sein des coopératives de consommation et de production. À l'Exposition universelle de 1900, il y a même eu un « pavillon de l'économie sociale ». Ils étaient précurseurs.

Mais l'expression s'était perdue...

En effet : le mouvement coopératif et mutualiste a perduré, fort heureusement, mais n'avait pas de statut propre. Sentant qu'il y avait une piste originale, nous voulions creuser cette voie en vue des échéances électorales. En 1978, Michel Rocard a présenté au sein des instances du Parti socialiste un premier document interne, intitulé *Pour développer des entreprises d'économie sociale...* Mais le texte n'est pas retenu par le bureau national : cette « économie alternative » risquait selon eux d'effrayer les artisans et commerçants.

Pourtant, cette perspective d'une « économie sociale » intégrée à l'activité économique et reconnue comme telle faisait partie du programme de campagne de François Mitterrand en 1981 !

L'idée avait été retenue, mais ce n'était pas un axe majeur de la campagne. À tel point qu'après la victoire, personne, dans le

premier gouvernement de Pierre Mauroy, n'était désigné pour être en charge de l'économie sociale. Après quelques jours, Michel Rocard, nommé ministre de l'Aménagement du territoire, obtint que, dans la rédaction de son décret d'attribution, soit spécifiée la compétence de l'économie sociale... Pour la petite histoire, le Conseil d'État a refusé l'intitulé parce que le terme « n'existait pas ». Le ministre du Plan fut donc en charge « des coopératives, des mutuelles et des associations ». La formule avait du mal à s'imposer !

Mais l'économie sociale, telle que vous la définissiez, constituait une « création » à partir d'une réalité économique qui existait déjà, si l'on considère l'intitulé finalement adopté...

En effet, notre volonté était de définir une réalité : la création de la délégation interministérielle à l'Économie sociale en décembre 1981 a nécessité, pour répondre aux exigences du Conseil d'État, de définir le terme employé... en reprenant les compétences liées aux coopératives, mutuelles et associations. C'est exactement le débat d'aujourd'hui avec l'économie sociale et solidaire qui veut se doter d'un label.

Quel était votre rôle dans cette aventure ?

J'ai travaillé sur ce dossier au sein du cabinet ministériel de Michel Rocard dès 1981. Cette période de démarrage était totalement grisante. Nous rêvions de changer la société. Ce n'était peut-être pas très réaliste, mais c'était bien réel. Je partais tous les matins à 7 heures et demi, je revenais chez moi à 22 heures. Mes enfants avaient 6, 4 et 1 ans... Je ne les voyais pas grandir et je ne sais pas comment ma femme a tenu le coup. Je lui dois beaucoup d'avoir accepté cette situation difficile car elle travaillait à plein temps elle aussi et était militante dans la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

n'empêche des sociétés capitalistes d'investir dans l'économie solidaire. La difficulté réside dans la définition : les entreprises d'économie sociale bénéficient, souvent, du fait de leur statut, de dispositifs fiscaux spécifiques liés à leur structure. Elles ne sont pas créées pour faire des bénéfices, mais pour rendre un service aux adhérents et sociétaires. Par contre, l'économie solidaire désigne non pas un statut d'entreprise mais un secteur d'activité – soins à domicile, accompagnement de la personne, insertion... – dans lequel les pratiques respectent la personne, que l'entreprise classique peut très bien assurer. Cette confrontation entre économie solidaire et entreprises sociales est intéressante : faut-il définir la structure en fonction d'un statut ou de l'objet de son activité ? S'agit-il de défendre un statut protecteur, notamment des réglementations fiscales, ou de développer les pratiques solidaires d'une économie nouvelle ?

La double dénomination, à la fois « sociale » et « solidaire » crée une zone floue, voire une source de confusion...

Au contraire, la double appellation permet de mieux identifier celles des entreprises d'économie sociale qui ont aussi, des pratiques solidaires. Les entreprises solidaires qui n'ont pas de statut juridique spécifique, inscriront des contraintes financières dans leur propre statut. Ainsi se fera la reconnaissance de l'appartenance à l'économie sociale et solidaire. Ce rapprochement a été poussé par le fait que l'Union européenne ne reconnaît pas de différences liées aux statuts. Elle pointe en revanche des spécificités liées aux fonctions sociales, aux pratiques sociales, aux clientèles. En termes européens, le concept d'économie sociale doit nécessairement couvrir des pratiques et non pas des statuts. De fait, nous parlons aujourd'hui d'économie sociale et solidaire, une

définition plutôt liée au projet sociétal qu'à l'organisation de l'entreprise.

Est-ce à dire que la forme d'économie sociale est désormais obsolète ?

Cette orientation de l'Europe est peut-être regrettable, parce que le statut est un élément protecteur, insuffisant mais nécessaire, pour éviter les dérives. Quand il s'agit d'activités d'insertion par une activité économique, quel que soit le statut, il y a de réelles contraintes et critères pour bénéficier de financements d'État. L'activité ne pourra donc pas dévier considérablement. Mais il peut y avoir des entreprises qui se baptisent « solidaires » et qui se développent, en multipliant par exemple les points de vente, et se livrent à une véritable activité capitaliste. Pourquoi pas, mais alors il faut le faire sans revendiquer l'appellation solidaire. Personnellement, je plaide pour une économie sociale *et* solidaire qui soit à la fois définie à partir de son statut et de ses pratiques.

Il faudrait que les entreprises sociales investissent vraiment le champ solidaire et retrouvent parfois l'esprit originel...

Il est vrai que le concept de solidarité qui est à la base de l'idée de coopérative, est aujourd'hui largement remis en cause dans les pratiques quotidiennes de l'économie sociale. Je pense aux grandes banques, telles que le Crédit Agricole, les Banques populaires, les Caisses d'épargne aussi, d'une certaine façon : la dimension de solidarité entre les personnes est complètement passée à la trappe. Les membres adhérents deviennent des clients comme dans n'importe quel établissement bancaire. Ces banques mutualistes gardent le statut d'économie sociale, et ne distribuent pas de dividendes aux actionnaires. Mais elles ne prennent pas appui sur leur spécificité pour adopter des

pratiques différentes des banques capitalistes. C'est vraiment regrettable.

Que pourrions-nous attendre de ces banques de l'économie sociale ?

Je prends un exemple très précis : le Secours Catholique, la Croix-Rouge et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) ont mis au point un « manifeste pour l'inclusion bancaire », pour que personne ne soit écarté du système bancaire³. Ne pas avoir accès dans des conditions normales à toutes les fonctions bancaires est aujourd'hui un terrible handicap ! Il ne s'agit pas d'offrir tous les services aux personnes dont la solvabilité n'est pas pleinement assurée, mais de leur garantir un minimum de droits bancaires, de les protéger contre l'abus de crédit, d'améliorer les alertes, d'éviter le surendettement. Nous pouvions penser logiquement que les banques mutualistes – qui sont en fait coopératives – allaient répondre à notre appel. Le Crédit coopératif l'a fait très rapidement. Les autres se font tirer l'oreille. Nous n'avons pas été mieux reçus au Crédit Agricole que par les dirigeants de la Société générale. La Banque postale et son directeur général Philippe Wahl ont mieux compris notre démarche et prennent en compte notre demande : il est vrai que cet établissement a toujours une mission de service public. Malgré tout, cet exemple montre la difficulté de l'économie sociale, quand elle n'est ni solidaire, ni sociale, si ce n'est son statut particulier.

Il y a même une forme de détournement de cette spécificité !

Pas tout à fait, puisque ces structures ont perdu une part de leurs avantages. Une bonne partie des coopératives, selon les activités, n'a plus aucun avantage de nature fiscale. Les banques, par exemple, n'ont plus d'exception à faire valoir. Le seul

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Des vacances pour tous

À partir de l'économie sociale, vous vous êtes intéressé au tourisme social. Il y a des points communs, mais c'est un tout autre sujet.

De 1999 à 2007, j'ai assuré la présidence de l'Union nationale des associations de tourisme, l'UNAT, qui regroupe les principales associations de ce secteur. Le tourisme social, c'est la possibilité pour les familles de pouvoir partir en vacances dans des conditions économiques qui soient en accord avec leurs revenus. Cet énoncé peut paraître évident mais ce n'est pas si simple. Les vacances peuvent représenter un budget lourd et souvent inaccessible pour les familles aux revenus modestes. Il ne s'agit pas seulement d'accorder des congés payés aux salariés, mais leur permettre aussi que ces vacances soient l'occasion d'un épanouissement possible.

Les congés pour tous, les vacances... Ce n'est pas une idée neuve : vous en parlez comme s'il avait fallu du temps pour y parvenir.

Très tôt après les lois des congés payés en 1936, la question des vacances s'est posée. Le point de départ du tourisme social se situe juste après la Seconde Guerre mondiale : André Guignand, militant de la JOC, a l'idée des premiers villages de vacances qui permettaient de réduire les coûts. Avec des ensembles immobiliers suffisamment grands, le poids des services collectifs était réparti sur un grand nombre de personnes. On retrouve d'ailleurs ce principe aujourd'hui dans

l'hôtellerie, qui ne cesse de développer ses capacités d'accueil pour baisser les coûts fixes.

Mais c'est aussi le temps de la reconstruction après-guerre : les vacances ne sont pas la priorité...

Bien sûr : il faut attendre un peu pour que le tourisme social devienne significatif. Les programmes démarrent vraiment dans les années 1960 quand les loisirs et les vacances commencent à prendre leur place, et la structure VVF (Villages Vacances Familles) est créée à cette époque avec l'appui de la Caisse des dépôts et consignations et des fédérations d'éducation populaire. L'aide publique au logement classique était alors tournée vers le logement collectif : les villages vacances restent dans cette logique du collectif, y compris pour les vacances. L'apport d'argent public permet un véritable essor et un coût d'investissement acceptable. Aujourd'hui encore, le poids de l'immobilier représente un tiers du prix de journée du tourisme social. Ces villages peuvent généralement accueillir 300 à 400 personnes.

Au total, le tourisme social représente plus de 200 000 lits.

Les villages vacances ne s'appuient pas seulement sur un projet immobilier...

Dans le concept de « maisons familiales de vacances », les familles participent à quelques tâches mais sont soulagées de charges quotidiennes habituelles telles que la cuisine, les courses, ce qui constitue de vraies vacances notamment pour les mères de famille ! C'est le programme initial des villages vacances VVF : les enfants sont pris en charge, les repas sont fournis en pension complète, quitte à faire soi-même le ménage des chambres et à accepter que la vaisselle soit assurée collectivement. Cela passe encore par des aménagements

comme, par exemple, la restauration en self plutôt qu'un service en salle.

Le souci premier est bien de baisser les coûts, mais n'est-ce pas le risque de proposer des séjours « au rabais » ?

Je ne le crois pas: les séjours sont aménagés, les services sont adaptés, mais cela ne nuit pas à l'attractivité de la formule. Et c'est ce qui permet une performance économique non négligeable : les prix ont été longtemps inférieurs de 30 à 40 % pour des prestations identiques par rapport au secteur hôtelier classique en raison d'un moindre poids de l'immobilier, de services moins coûteux, d'un taux de remplissage élevé toute l'année grâce aux accords passés avec les comités d'entreprise et de l'intégration dans les prix de séjour de services qui, ailleurs, sont facturés en supplément. Sans compter qu'il s'agit évidemment d'entreprises de l'économie sociale, qui ne recherchent donc pas le profit et n'ont pas besoin de rémunérer des actionnaires.

Le moindre coût est un argument de poids qui a toutes les chances d'emporter l'adhésion des familles !

Le succès des villages de vacances tenait aussi au concept des activités « tout compris » : accès à la piscine, au terrain de tennis, animations, sorties organisées, accord avec la station pour les remontées mécaniques, etc. Mais au fil des années, la « compétitivité » a été beaucoup plus difficile : avec des réglementations de plus en plus complexes pour l'accueil du public, la garde des enfants, la restauration collective, les charges se sont alourdies. D'autre part, les vacanciers eux-mêmes ont demandé plus de services. Il a fallu davantage investir pour un niveau de confort plus élevé, correspondant à une nouvelle époque. On ne fait plus la vaisselle, dans ces villages !

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'obéissance que je ne comprends pas : il faut aller à la messe le dimanche et les prêtres assurent toute la vie de l'Église. Les laïcs n'auraient pas d'initiatives à prendre : Dieu nous guide et vous n'avez qu'à obéir. Je suis désolé, mais ce n'est pas ma conception de l'Évangile.

D'autres font pourtant cette lecture d'une foi chrétienne moins rebelle ! Votre vision n'empêche-t-elle pas une certaine communion ?

La foi n'est pas incompatible avec la liberté de l'individu et la liberté de conscience : ce serait une lecture complètement aberrante de la Bible. Je ne pense pas uniquement aux questions de justice sociale. L'avortement en est un exemple douloureux : si le principe du refus est totalement légitime pour un chrétien, c'est aussi une question de conscience personnelle. Nous ne pouvons pas condamner les femmes qui ont choisi d'avorter. Il faut les accompagner, les aider si elles en expriment le besoin, face aux souffrances que cela peut générer. Répondre seulement avec des principes n'est pas évangélique.

La position de l'Église ne s'exprime pas toujours de manière aussi large : n'est-elle pas chargée de rappeler ces principes ?

Se contenter de rappeler les principes risque de ne pas toujours tenir compte de l'être humain ! Et placer l'homme au centre, c'est l'Évangile: l'Église le fait généralement quand elle rappelle les principes qui, en eux-mêmes, ont une réelle pertinence, mais l'oublie parfois. Il faut juste les décliner avec humanité. Je pense aux positions de principe tenues vis-à-vis des personnes divorcées et remariées. Pourquoi, après avoir réalisé un vrai geste de pardon, de miséricorde, après une démarche réfléchie, ne pourrions-nous pas admettre à nouveau à

la communion un certain nombre de personnes qui ont connu l'échec de leur premier engagement ? Doit-on condamner quelqu'un qui a échoué ? Le rejeter et le laisser tomber, ou l'aider à s'en sortir ? Placer la personne au centre bouleverse radicalement le message. Quelles que soient les blessures, les fragilités, les difficultés, chacun est appelé à être une personne debout: c'est le cœur de l'engagement du Secours Catholique.

Votre travail au Secours Catholique n'est-il pas d'abord centré sur l'aide d'urgence, le dépannage, le logement, les besoins de première nécessité ?

Bien sûr, il faut secourir. Dans l'urgence des situations dramatiques, il est indispensable d'intervenir matériellement. Mais l'aide alimentaire est insuffisante pour remettre quelqu'un debout. Ce n'est pas encore reconstruire la personne. Nous devons donner à chacun les moyens de faire face à ses propres besoins. La simple justice passe par exemple par l'augmentation des minima sociaux, par l'accompagnement dans la recherche d'un emploi... Alors, nous pouvons aider au relèvement de la personne.

Le défi est énorme : sentez-vous les personnes en difficulté marginalisées, écartées de toute vie sociale ?

Nicolas Sarkozy, à l'époque président de la République, avait dit: « Ces gens ont perdu leur dignité. » Ce n'est pas acceptable: ces personnes n'ont pas perdu leur dignité. Celle-ci n'est pas respectée, ce qui est bien différent. Jamais une personne ne perd sa dignité, qui est celle de tout être humain. Seulement, cette dignité est parfois – trop souvent – bafouée, niée, ignorée.

Les difficultés que vous mentionnez sont d'ordre personnel,

conjugal, familial... La mission du Secours Catholique ne se résume donc pas à une question sociale ?

Au risque de me répéter, notre devoir est de permettre à tout homme et à toute femme d'être un homme et une femme debout. C'est-à-dire de permettre à chacun d'avoir son projet, pouvoir maîtriser sa vie, disposer des droits qui sont les siens. Ce qui passe par des réalités sociales, économiques, mais aussi personnelles, familiales... C'est au cœur de ma foi.

Comment vivez-vous cette foi chrétienne ?

C'est une question difficile pour ma génération... Lors d'une rencontre publique, l'animateur m'a demandé : « Quand avez-vous appris à prier ? » Je ne sais plus ce qui a pu motiver pareille question : ma réponse l'a un peu désarçonné : « Je n'ai jamais appris à prier... Jamais personne ne m'a guidé ! Peut-être que je ne sais pas prier. » C'est une réalité : la prière a pour moi toute sa place aujourd'hui et c'est tant mieux. Mais c'est le résultat d'un changement profond, d'une nouvelle manière d'être chrétien. Je ne sais pas quelle est la bonne attitude : ma génération n'a pas été formée à la prière, mais à l'engagement. La prière venait soutenir l'engagement, et y trouvait sa racine... Je vois les générations d'aujourd'hui vivre les choses différemment.

Est-ce que vous ressentez vis-à-vis de la prière un manque, une occasion perdue, comme vous le disiez de la fréquentation de la Parole ?

Ah oui ! N'ayant jamais réellement appris à prier, il a bien fallu que je me débrouille tout seul. Autant la lecture de la Bible a pu être encouragée par les prêtres que j'ai pu rencontrer, autant la prière restait étonnamment absente. En revanche, je n'ai

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

exemple, est terriblement sinistré. Le droit au travail, ce n'est pas fournir du travail à tous – ce serait l'idéal –, mais c'est permettre à chacun d'accéder à un emploi. Et cet accès est aujourd'hui bafoué pour une certaine catégorie de personnes. Il faut sans cesse se battre pour l'emploi des personnes handicapées. Je pense encore aux demandeurs d'asile, en situation légale dans notre pays puisqu'ils ont un récépissé de demande. Mais... ils n'ont pas le droit de travailler ! Accepter qu'une personne soit sur le territoire, mais lui interdire l'accès au travail, c'est le priver du moyen de vivre décemment. Si le droit au travail est une composante de la dignité humaine, nul ne doit en être privé, pas même les demandeurs d'asile. Un autre cas de figure: nous nous battons pour la régularisation des personnes qui, depuis dix ans, travaillent sur notre territoire, tout en étant résidents clandestins. Ils ont à la fois fait la preuve de leur insertion et de leur implication puisqu'ils ont réussi à travailler, paient des cotisations, des impôts: pourquoi ne pas régulariser leur situation ? L'accès aux droits est une des grandes priorités de notre action parce qu'il est au cœur du combat pour la justice.

Pour n'évoquer que le droit au travail, dans un contexte aussi difficile, n'est-ce pas affirmer un droit encore une fois virtuel ?

Le droit à l'emploi aujourd'hui n'est pas un droit opposable. Pour qu'un véritable droit au travail soit mis en œuvre, il faudrait que la société se donne comme objectif que chacun puisse accéder à un emploi, et c'est vrai que l'enjeu est de taille. Mais ce n'est pas seulement une problématique économique et une question de contrat de travail : le droit au travail, c'est aussi la prise en compte de la formation initiale et de la formation continue, des évolutions de carrière... Pourquoi ne sommes-

nous pas capables de réfléchir à ces problématiques, notamment pour les personnes qui ont un emploi ? Nous savons depuis plusieurs années que, à terme rapproché, l'industrie automobile embauchera inéluctablement moins d'ouvriers qu'aujourd'hui. C'est le sort qui est fait à l'usine d'Aulnay-sous-Bois du groupe PSA, qui était, hélas, prévisible, et que personne n'a voulu aborder avec assez d'avance pour éviter les drames humains que cela implique, en particulier chez les sous-traitants dont personne ne parle. Ils constituent pourtant le plus grand nombre d'emplois concernés. Quels sont les efforts de reconversion progressive qui sont programmés ? Pas grand-chose. La construction navale en France s'éteindra très bientôt : rien n'est fait pour organiser la reconversion des salariés. Les subventions servent à maintenir en vie artificiellement les chantiers, mais viendra un moment où ce ne sera plus possible. En attendant, nous perdons du temps et de l'argent à ce sauvetage impossible, au lieu de travailler sur le futur emploi des ouvriers.

À vous écouter, l'obtention d'un droit n'est pas suffisant. Il faut encore multiplier les démarches pour le préserver et cela nécessiterait un accompagnement, un ajustement permanent ?

Je parle de l'emploi mais nous pourrions faire le même raisonnement pour l'éducation. Nous travaillions, il y a encore quelques années, à l'alphabétisation des enfants. Nous sommes passés au soutien scolaire, qui est aussi souvent du soutien familial. En aidant les enfants pour leurs devoirs du soir, nous entrons dans la famille et nous comprenons pourquoi l'écolier n'arrive pas à faire son travail tranquillement. Des équipes de soutien scolaire proposent des lieux collectifs pour que les enfants sortent de chez eux et travaillent vraiment, plutôt que se trouver sur la table de la cuisine avec la télé à tue-tête dans le dos. Puisque nous connaissons la situation familiale, peut-être

faudrait-il aussi aider à l'obtention d'un appartement plus grand pour loger toute la fratrie ?

Vous évoquez encore une approche globale de la famille, de la personne : à qui revient cette démarche générale, alors même que nous assistons de plus en plus à une spécialisation des intervenants ?

Je crois que chaque professionnel doit avoir cette préoccupation de prendre en compte « toute » la personne. Je pense aux services sociaux, au médecin de famille... Mais c'est déjà aux équipes du Secours Catholique que je m'adresse. Lors de mes visites, je ne cesse de marteler ce message simple : « Allez au-delà du premier contact. » Bien sûr, la maman est sans doute poussée par l'école pour demander que son enfant bénéficie de l'aide aux devoirs. Mais la question n'est peut-être pas seulement le gosse en échec scolaire. Et si nous cherchions pourquoi il ne s'en sort pas bien à l'école ? Aller à la cause de la pauvreté, de l'échec, du malêtre, c'est notre devoir premier de justice.

Concrètement, si nous explorons encore cet exemple, que pourriez-vous faire en plus de l'accompagnement scolaire ?

Qu'est-ce qui peut aider cet enfant à sortir de l'échec scolaire ? Peut-être faut-il l'inscrire à un club sportif pour qu'il rencontre des gamins de son âge et qu'il ait l'occasion de parler français, parce que dans la famille, c'est la langue d'origine qui est en usage... Et s'il était inscrit à la bibliothèque, si nous lui prêtions des livres ? Il serait encore en contact avec la langue française ! Des cours d'alphabétisation pourront être proposés à la maman pour qu'elle puisse échanger quelques mots courants, comprendre l'instituteur, le médecin, la voisine, pour qu'elle puisse compter et gérer son budget... Pourvu que nous y soyons

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

questions d'avenir sont secondaires ?

Pas du tout. Mais aujourd'hui, se nourrir bio est un privilège de riches. Pourquoi cela n'évoluerait-il pas ? C'est une affaire de volonté : il faudrait aider le développement de l'agriculture biologique, accompagner un développement sérieux de l'énergie renouvelable pour faire baisser les prix de la production énergétique... Tout le monde s'y intéresserait ! Bien sûr, c'est une vision à long terme, et un effort considérable. Mais il me semble que l'opinion publique est prête à faire ce revirement. Pas à n'importe quelles conditions : pour entamer le mouvement, il est nécessaire que les élites intellectuelles, financières, politiques jouent clairement ce jeu et montrent l'exemple. Comment encourager le transport en commun et continuer à voir défiler les voitures officielles à vitres teintées, toutes sirènes hurlantes ? Ce n'est pas le coût que cela représente qui est choquant, mais un certain modèle de société inégalitaire.

Il n'est pas certain que les évolutions économiques se négocient en pensant aux plus défavorisés... Ne craignez-vous pas d'être un peu idéaliste en affirmant qu'ils doivent être partie prenante ?

Il faut que les plus pauvres puissent se rendre compte qu'eux-mêmes ont à y gagner, et que cette évolution vers une société durable s'impose à tous. Bien sûr, la croissance durable serait plus coûteuse dans notre modèle de consommation actuel : pour qu'elle soit acceptable, il faut en même temps changer le modèle de consommation. À ceux qui n'ont pas grand-chose, vous ne leur demandez pas de changer leur modèle de consommation parce que ce n'est pas possible. Mais les autres peuvent contribuer à cette évolution de la consommation.

Il est important aussi que les plus défavorisés soient associés à ce changement !

L'objection est fondée : dans le cadre de mesures environnementales, nous avons dû changer les ampoules d'éclairage dans nos logements. À partir de 2009, les ampoules à incandescence ont été progressivement retirées du marché au profit des ampoules « basse consommation d'énergie ». Je comprends tout à fait la philosophie de cette directive européenne, mais c'est une catastrophe pour les personnes à faible revenu, qui logent dans des HLM. Les nouvelles ampoules coûtent une fortune. Avec ce nouvel équipement, les personnes défavorisées n'économisent pas beaucoup, parce qu'elles consomment peu... La rentabilisation d'un nouvel éclairage dans un logement modeste va demander quinze ans ! Pourquoi devraient-elles changer les ampoules alors que, pour elles, l'avantage est nul ?

Il pourrait y avoir une prise en charge collective des évolutions... Ceux qui réclament le changement, par idéal écologique notamment, sont-ils prêts à y associer les plus défavorisés ?

Honnêtement, c'est chacun pour soi. C'est pourtant un enjeu politique dans le sens le plus noble du terme. C'est mathématique : nous ne pouvons pas avoir de ressources nouvelles. Il faut donc répartir la charge du changement autrement. Les riches doivent accepter une plus grande solidarité ; les classes moyennes peuvent être convaincues d'un petit effort pour préparer le monde de demain ; et pour les couches de population les plus défavorisées, il faudra que le changement améliore leur situation. C'est une question d'équité : le changement doit être équitable et non pas égalitaire.

Mais pourquoi le seul chemin de cette évolution serait une sorte de volonté politique qui s'impose, et non pas un esprit de solidarité à laquelle chacun pourrait adhérer vraiment ?

Non, ce n'est pas ça que j'ai voulu dire. Je pense que les élites doivent donner l'exemple. Quand on annonce que le transport aérien se développe de 8 % par an, la personne qui n'a jamais voyagé en avion ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas en profiter un jour. Et si, dans les entreprises, on avait beaucoup plus recours aux vidéoconférences plutôt qu'aux déplacements systématiques à l'autre bout de la terre ? C'est un effort qui sera tout de suite payant. Il serait moins difficile à la secrétaire d'accepter de prendre un bus tous les matins plutôt que sa voiture personnelle si son patron circulait parfois en transports en commun ou en taxi, au lieu d'avoir son chauffeur qui l'attend à tout moment de la journée. Pourquoi devrais-je changer de manière de vivre et de consommer, si celui qui est plus favorisé ne change rien ?

Est-ce un appel à la décroissance des plus nantis ?

Je vais être plus lapidaire encore : comment accepter que les salaires moyens progressent au mieux de 2,5 % alors que les grands patrons du CAC 40 ont vu leur rémunération augmenter de 20 % l'année dernière, après une progression dans les mêmes proportions l'année précédente ? Ce sont les élites qui définissent le modèle de consommation. Je suis souvent choqué de voir les pages publicitaires dans les hebdomadaires d'information : face aux articles qui évoquent les difficultés économiques et les réformes nécessaires – que sais-je encore ! – on essaie de nous vendre des voitures de luxe ou des montres à 50000 euros ! Est-ce le modèle de consommation qu'il nous faut ? Ce n'est pas raisonnable.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

notamment en France ?

En fait, il n'a jamais été vraiment abandonné : les « tontines » africaines fonctionnent selon le même principe de mutuelles de prêt. Seulement, en France, le Crédit mutuel est devenu une grande banque. La force de Yunus est d'avoir réintroduit clairement la gestion « au plus proche », ce que nous avons perdu par le jeu des mécanismes bancaires. Et puis, il a confié le microcrédit aux femmes, ce qui est très astucieux. Elles ont en effet un sens généralement beaucoup plus aigu de la responsabilité.

C'est en tout cas un système qui est maintenant mis en œuvre sur tous les continents : le recours au microcrédit ne dépasse-t-il pas aujourd'hui la seule solidarité d'un groupe pour participer pleinement au développement économique ?

Remis au goût du jour par la Grameen bank, le microcrédit est aussi défini comme devant déboucher sur des activités productives, ce qui n'était pas forcément le cas initialement. Il y a quinze ans, je suis allé au Chili pour créer la banque des pauvres dans deux bidonvilles de Santiago. L'un d'eux était installé dans le quartier populaire de Victoria, dans lequel André Jarlan, prêtre français, a été tué le 4 septembre 1984 par la police qui réprimait une manifestation contre Augusto Pinochet. Une balle perdue a traversé le mur de bois du presbytère et mortellement touché au cou le prêtre qui était en train de lire la Bible. La banque des pauvres, à Victoria, c'était un groupement de gens du quartier qui se mettaient d'accord pour l'attribution d'un crédit. Je me souviens de la demande d'un jeune qui voulait créer une menuiserie. Un autre couple demandait un crédit pour agrandir sa maison. Les chrétiens étaient derrière ce projet, qui existait avant l'initiative de Muhammad Yunus à la fin des

années 1990.

Système de financement dans les pays en voie de développement, le microcrédit est-il aussi devenu un outil intéressant en Occident, parallèlement à l'économie capitaliste ?

Beaucoup d'initiatives sont allées dans le même sens avec le succès médiatique de Yunus, Nobel de la Paix en 2006. Mais avant même, l'idée faisait son chemin : en tant que directeur de l'Institut de développement de l'économie sociale, je me souviens avoir participé à la création en 1988 du « Fonds de garantie pour l'initiative économique des femmes », le FGIF, avec Michèle André, alors secrétaire d'État chargée des Droits des femmes et de l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes du gouvernement de Michel Rocard. Ce fonds pouvait aider les femmes créatrices d'entreprises grâce à de petits crédits obtenus avec la garantie de l'État auprès des banques.

En quoi le microcrédit répond-il davantage à une préoccupation de justice sociale ? Le système bancaire veut, lui aussi, accompagner les projets ou les personnes qui ont besoin de liquidités...

Maria Nowak, à la tête de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)¹⁹, a développé en France ce système de microcrédit dès 1989. Tout d'abord, relevant de l'économie sociale, le microcrédit n'a pas d'impératif de rentabilité du capital. Ses ressources lui viennent, pour l'essentiel, de l'épargne salariale solidaire, qui bénéficie d'un soutien fiscal important ou de prêts à un taux très faible des grandes banques de la place. Ensuite, il est destiné à soutenir les personnes qui n'ont pas accès aux offres bancaires classiques. Pour ce faire, l'ADIE reçoit des subventions publiques pour

couvrir ses frais de gestion, faute de quoi, elle devrait demander des taux d'intérêt trop élevés. Très clairement, en France, l'ADIE vient en aide à des personnes exclues du marché du travail et du système économique classique : elles créent leur entreprise, leur emploi, et ça marche ! Depuis le début, ce sont 100 000 projets qui ont été menés à bien.

Le Secours Catholique se lance aussi dans des opérations de microcrédit, et pas seulement dans les pays du Sud...

Au contraire de l'ADIE, nous avons des programmes de microcrédit personnel, pour des projets de la vie courante. Nous les effectuons en demandant au secteur bancaire de faire le prêt lui-même, que nous avons étudié et que nous garantissons. Les banques coopératives participent volontiers, et nous avons des accords avec le Crédit coopératif, le Crédit mutuel et la Banque postale. C'est plus difficile avec les banques privées telles que la BNP ou la Société générale.

Quel est alors votre apport dans ces opérations ? Les personnes ne pourraient-elles pas être directement prises en charge par ces organismes bancaires ?

Le Secours Catholique ne fait pas, pour l'essentiel, de prêt à la création d'entreprise, mais des prêts personnels. En acceptant des personnes financièrement plus fragiles, les banques répondent à un objectif louable de solidarité, mais prennent des risques pour lesquels ils ne sont pas forcément armés. La banque qui fait un microcrédit n'est pas en mesure de savoir si le projet est réaliste ou pas pour la personne. L'intervention du Secours Catholique apporte une caution morale et assure un accompagnement. Nous n'allons pas soutenir n'importe quelle demande de microcrédit. Grâce à notre partenariat, il y a une relation de confiance qui diminue le risque et consolide le lien.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Qu'appellez-vous des « signaux faibles » ? De quoi s'agit-il ?

Dans une société où tout est chiffré, budgété, évalué quantitativement et financièrement, on ne se rend plus compte des effets inévitables d'éviction des plus démunis, des personnes qui ne comptent pas et qui n'entrent pas dans le champ de visibilité des décideurs... Ces personnes en difficulté sont dans des situations dramatiques qui tiennent à peu de choses : comment ne pense-t-on pas aujourd'hui à un service minimum de communication ? Comment les demandeurs d'emploi peuvent-ils chercher un travail sans Internet, sans un téléphone portable ? C'est vraiment l'accélération d'une société à deux vitesses.

Et c'est tout le dispositif social qui est en cause...

Le système laisse aujourd'hui les plus pauvres en situation de survie. Le travail du Secours Catholique, c'est de remettre les gens debout et de ne laisser personne sur le bord de la route. Est-ce notre mission ? Oui, quand l'État est défaillant. Car il s'agit d'abord d'une question de justice : chaque individu doit avoir accès aux droits fondamentaux. Comme je l'ai déjà dit, il ne faut pas demander à la charité ce qui appartient à la justice. Aujourd'hui, notre socle social est fondamentalement juste. Certes, il y a encore du travail pour que la justice soit pratiquement à l'œuvre. Le droit à l'emploi, à la santé, à l'éducation, au logement sont autant d'éléments de justice. Notre mobilisation est entière pour que tous les bénévoles sur le terrain accompagnent chacun pour accéder à la justice, mais pas pour la remplacer... La charité trouve son épanouissement et sa raison d'être en aidant les personnes en difficulté, mais dans le but qu'ils puissent accéder à la justice.

La charité, c'était le mot d'ordre de votre fondateur, Mgr Rodhain ! Qu'en est-il pour vous aujourd'hui ?

Le Secours Catholique a été fondé en 1946. À l'époque, nous annoncions à qui voulait l'entendre que la charité allait préparer la justice : « La charité d'aujourd'hui, c'est la justice [sociale] de demain », disait Mgr Rodhain. Et il avait raison puisque la justice sociale était seulement en cours d'élaboration ! D'une certaine manière, le Secours Catholique montrait la voie. L'État a su créer des dispositifs de justice sociale, par exemple en s'appuyant sur la démarche des mutuelles avant la guerre pour créer la Sécurité sociale. Le transport public avec la RATP, la SNCF, l'EDF, sont des éléments de justice redistributive. Petit à petit, la charité venait en aide à ceux qui étaient restés à quai, pour leur permettre d'exister, de survivre, dans une société qui les excluait du système. C'était le travail important et longtemps vital des vestiaires, de la distribution d'aide alimentaire, etc. Mais depuis une quinzaine d'années, le Secours Catholique a fait profondément évoluer son analyse : cette aide ne fait que maintenir des gens dans une situation qui, à nos yeux de chrétiens, est totalement intolérable. La *Lettre aux catholiques de France*, en 1996, parle déjà du service du frère comme moyen de le faire accéder chacun à la plénitude, c'est-à-dire à la plénitude d'une vie d'homme debout²⁰. L'aide alimentaire et la distribution permettent-elles de se reconstruire ? À partir de ce point de contact qu'est l'assistance, nous voulons maintenant accompagner les personnes pour les aider à rebâtir leur existence et qu'elles puissent simplement recouvrer leurs droits. Ce n'est plus la charité : ce n'est que justice.

Ce sont les nouvelles orientations que vous avez définies en 2006. Le travail du Secours Catholique a-t-il changé ?

En fait, le changement est beaucoup plus ancien. C'est en 1967 que l'action institutionnelle prend une tournure décisive. Lors du 60^e anniversaire de sa création, en 2006, le Secours Catholique a confirmé cet engagement d'un combat plus global pour l'exercice des droits de chacun. Cela figure dans les six orientations votées à ce moment-là. Ce qui entraîne clairement un engagement public et politique indispensable. Nous pouvons toujours rappeler à une personne qui vit à la rue ou dans un squat que nous reconnaissons son droit au logement, s'il n'y a pas de logements, nous perdons notre temps. Si nous venons en aide à une personne qui n'a pas de compte en banque mais que le réseau bancaire lui reste fermé, nous perdons notre temps. Notre travail porte nécessairement sur les causes de la pauvreté, de manière à aider la création des conditions pour sortir de la pauvreté. C'est la seule solution durable. Il ne s'agit pas seulement d'une démarche du président du Secours Catholique, de l'équipe nationale, mais aussi des délégations, des équipes locales. À côté de notre travail quotidien qui est à la fois distributif et d'accompagnement global, nous menons désormais un travail institutionnel. Accompagner les personnes, c'est travailler à leur rétablissement dans leurs droits.

Il faut donc intervenir dans le débat public, aller à la rencontre des décideurs, mener un travail de sensibilisation auprès des organismes institutionnels... Mais n'ont-ils pas déjà la connaissance de ces dossiers ?

Rien n'est fait pour aider de façon plus particulière les plus démunis... Quand nous travaillons sur les causes de la pauvreté, nous butons toujours sur le coût des démarches. Pourquoi tel ou tel service est-il devenu payant ? Point par point, nous sommes amenés à tenir un discours politique, puisque c'est l'organisation de la société qui est en cause, qui ne laisse pas de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

suite nous ont montré l'exemple. Il est indispensable de respecter ce que chacun veut vivre dans sa foi, et puis il y a des moments de retrouvailles. Vivre pleinement l'Évangile nous pousse à la prière et au service du frère : pourquoi devrait-on dissocier les deux ? Je pense que ce fut le tort, à une certaine époque, s'appuyant sur l'incitation de l'Évangile de « prier dans le secret ». Participer au projet du Secours Catholique, c'est être enraciné dans cette foi agissante et priante.

N'empêche : le Secours Catholique reste avant tout un organisme social, avec des antennes opérationnelles, des lieux d'accueil, et pas des chapelles ou des oratoires !

Ce que je présente ici est le fruit de quinze années de réflexion, d'évolution... Il y a des bénévoles et des salariés qui sont engagés depuis trente ans, pour qui cette dimension n'est pas évidente. Pour certains d'entre eux, « célébrer la foi en Jésus Christ » ne signifie rien... Ce qui ne les empêche pas d'être devenus experts de l'accompagnement en prison, spécialiste du microcrédit, ou animateur de l'épicerie sociale. Ils ne le savent peut-être pas encore, mais il y a en eux des ressources pour être, aussi, des témoins de foi. Nous poursuivons ensemble cette mutation: nos animateurs de politique sociale deviennent des animateurs de communautés humaines. De cette manière, les équipes locales seront davantage présence d'Évangile.

Il peut y avoir de vraies réticences à cette mutation, des responsables qui ne sont pas à l'aise avec l'expression spirituelle de leur engagement : comment faites-vous pour qu'ils gardent toute leur place ?

Il y a tout d'abord des formations qui sont proposées. Et, de même que tout le monde n'est pas en mesure d'aller négocier avec le maire ou le sous-préfet pour exposer un dossier difficile,

il n'est pas demandé à tous de savoir mener un temps de prière. Dans certaines équipes, un bénévole prend davantage en charge l'animation spirituelle. Mais tout le monde est sensibilisé à cette « pastorale sociale » qui nécessite de se trouver au plus proche du terrain, de l'équipe locale.

Cette dimension spirituelle n'est-elle pas aussi à révéler aux plus pauvres, aux personnes qui sont accueillies ?

Tout à fait ! Le simple fait de s'appeler Secours Catholique est une « première annonce », si j'ose dire. J'aime beaucoup cette idée : les personnes ne viennent pas n'importe où, mais bien à l'accueil du Secours Catholique. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, c'est une « bonne enseigne » : les personnes qui viennent le disent clairement et simplement : « Vous, vous êtes des cathos, on peut vous faire confiance, vous savez nous écouter. » Il y a une reconnaissance première, un « capital sympathie » qui est extraordinaire ! Un peu comme cette confiance qui est naturellement accordée aux prêtres du presbytère, au curé du village !

Être catholique serait une « marque forte » ? En dépit de la diminution, voire de la perte de repères religieux, le catholicisme serait-il encore, sur le terrain, une « valeur sûre » ?

Plus qu'on ne croit ! Ces réactions sont magnifiques. Mais en retour, nous devons nous montrer dignes de cette confiance. Confiance, écoute, compréhension : n'est-ce pas, déjà, une part d'Évangile et peut-être d'évangélisation ? Ensuite, il faut vivre cet Évangile qui nous distingue, le travailler, le célébrer, s'en nourrir et le partager. Nous consacrons beaucoup de temps pour la relecture de nos pratiques : accueil, respect de l'autre... Ce n'est jamais gagné. Et je ne considère pas cette relecture comme

une technique de management ou de mesure des résultats, c'est une démarche chrétienne qui nous engage pour aider les personnes à vivre leur dignité. C'est quoi la dignité, si ce n'est être à l'égal de mon frère ? C'est pourquoi je me bats contre les accueils derrière des comptoirs. Ce n'est pas accueillir l'autre comme mon frère; c'est l'accueil du client ! S'il est mon frère, nous sommes à égalité, assis autour d'une même table.

Les personnes que vous pouvez accueillir ont parfois été très abîmées par la vie : l'accueil chaleureux peut-il aussi révéler des besoins plus spécifiques, tels qu'une aide psychologique, voire un accompagnement spirituel ?

La dimension psychologique est très souvent présente. Il ne faut d'ailleurs pas faire de bêtises : une bonne part des personnes que nous recevons est confrontée à des difficultés psychologiques. Les causes peuvent être diverses : situation de pauvreté, vie familiale, enfance... Le bénévole qui reçoit cette personne doit être suffisamment formé pour se rendre compte d'éventuelles difficultés, mais elle n'est pas psychologue de métier et doit alors orienter vers les professionnels. Cela n'empêche pas la présence, l'écoute fraternelle, mais ne doit pas prendre une place qui ne serait pas la sienne. Il en est de même pour l'accompagnement spirituel, qui peut aussi être très précieux pour la personne accueillie. Mais l'accueillant ne peut pas s'improviser. C'est très exigeant pour les bénévoles. Il leur est parfois difficile d'accepter qu'ils ne savent plus faire, que ce n'est plus de leur ressort, et qu'il faut passer le relais vers un interlocuteur compétent.

Ce sont les pratiques mêmes des salariés et bénévoles du Secours Catholique qui doivent être vérifiées de temps à autre : avez-vous mis en place ces procédures de régulation ?

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Chronologie

- 21 octobre 1943 : naissance à Nanterre (Hauts-de-Seine)
- 1963 : étudiant à Sciences-Po Paris et à la Catho de Paris
- 1968 : membre du comité de grève de Panthéon-Assas
- 1969-1981 : enseignant d'économie à la faculté de Nanterre puis à HEC
- 1971-1974 : membre du bureau national du Parti socialiste unifié
- 1973 : mariage avec Geneviève André ; naissances de Vincent (1975), Hélène (1977) et Agathe (1981)
- 1981-1983 : membre du cabinet de Michel Rocard, ministre du Plan, de l'Aménagement du territoire et en charge de l'économie sociale.
- 1983-1989 : directeur général fondateur de l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES)
- 1983-1996 : conseiller municipal de Nanterre
- 1989-1991 : délégué interministériel à l'économie sociale (gouvernement Rocard)
- 1992-1999 : président de l'IDES et du groupe ESFIN (Économie Sociale Finances)
- 1999-2005 : président de l'association Hubert Beuve-Mery (journal *Le Monde*)
- 1999-2007 : président de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air
- 2008 : président du Secours Catholique

Table

Avant-propos

Une histoire familiale

- I. L'éveil politique
- II. L'invention de l'économie sociale
- III. L'économie devient solidaire
- IV. Des vacances pour tous
- V. Être chrétien dans le monde
- VI. Lutter contre la pauvreté
- VII. Vivre avec les pauvres
- VIII. L'humanité universelle
- IX. À l'échelle de la planète
- X. La justice avant la charité
- XI. Une vocation spirituelle
- XII. Diaconia, une invitation à la fraternité

Chronologie



Composition et mise en pages réalisées par
Compo 66 – Perpignan
509/2012

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie
en septembre 2012

N° d'imprimeur : XXXXX
Dépôt légal : octobre 2012

Imprimé en France